



## Ministres et ministère

Dans cette section :

- [Ministre de la Famille](#)
  - [Notice biographique](#)
  - [Centre de presse](#)
- [Ministre responsable des Aînés](#)
- [Mission](#)
- [Organigramme](#)
- [Planification stratégique](#)
- [Lois et règlements](#)
- [Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens](#)
- [Programmes et mesures](#)
- [Rapport annuel](#)
- [Centre de documentation](#)
- [Quoi de neuf](#)
- [Formulaires et publications](#)
- [Pour nous joindre](#)

## Communiqués - Famille

[<-- Retour à la liste](#)

### *Adoption unanime du projet de loi n° 51*

#### **UNE AVANCÉE IMPORTANTE POUR PRÈS DE 15 000 RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

**Québec, le 19 juin 2009** – Le projet de loi n° 51 déposé par le ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, a été adopté à l'unanimité. La Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives propose un modèle complet en soi qui répond à la volonté de près de 15 000 responsables d'un service de garde en milieu familial qui accueillent plus de 91 000 enfants.

« Nous avons respecté nos engagements et les principes qui guident nos actions : le bien-être des enfants, la qualité des services de garde et la poursuite de notre objectif de toujours mieux répondre aux besoins des familles du Québec. Nous avons présenté la solution la plus favorable en maintenant le statut de travailleuse autonome de ces responsables et en facilitant leur accès à des régimes de protection sociale avantageux », a déclaré le ministre Tomassi.

Le gouvernement a constamment été à l'écoute, tant dans ses discussions avec ses partenaires que lors de la commission parlementaire. L'adoption de ce projet de loi constitue une avancée importante pour les acteurs du réseau des services de garde et les parents du Québec.

« Je suis très heureux de l'adoption unanime de cette loi. Nous allons pouvoir enclencher les discussions afin que les responsables d'un service de garde en milieu familial puissent bénéficier de leur nouveau régime de représentation et d'une entente collective le plus rapidement possible. Cela démontre une fois de plus l'engagement de notre gouvernement de poursuivre ses actions afin de faire en sorte que le Québec continue d'être le paradis des familles! » a conclu le ministre.

[Haut de la page](#)



© Gouvernement du Québec, 2007